

## RÉPERTOIRE DES SOURCES DE RENSEIGNEMENTS OFFICIELS—suite

Sources de renseignements fédéraux	Sujet	Sources de renseignements provinciaux
Ministère de l'Agriculture Division de la zootechnie Division des produits laitiers Section des recherches technologiques sur les laitages Office national du film (pellicules et photographies en collaboration avec le ministère de l'Agriculture) Bureau fédéral de la statistique	<b>LAITAGES</b>	Terre-Neuve:—Min. des Mines et Ressources Î.-du-P.-É., N.-É.:—Min. de l'Agriculture N.-B., Ont., Alb., C.-B.:—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie laitière (aussi Commission de la régie du lait pour Ont. et C.-B.) Qué.:—Min. de l'Agriculture, Commission du lait Ministère de l'Industrie et du Commerce Bureau des Statistiques Man.:—Min. de l'Agriculture et de l'Immigration, Commission de la régie du lait, Division de l'industrie laitière Sask.:—Min. de l'Agriculture, Division de l'industrie animale Commission de contrôle du lait
Greffier du Sénat du Canada Greffier de la Chambre des communes Bureau du Conseil privé Ministère de la Justice Ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (pour le Yukon et les T. du N.-O.) Voir aux pp. 124-128 les lois appliquées par chaque ministère fédéral	<b>LÉGISLATION</b> <i>Pour Lois et Règlements statutaires,</i> <i>Voir</i> <b>"Gouvernement"</b>	Toutes les provinces, sauf le Man. et la C.-B.:—Ministère du Procureur général Man.:—Conseil législatif C.-B.:—Min. du Secrétaire-provincial
<b>LOGEMENT</b> <i>Voir "Bâtiment"</i>		
Gendarmerie royale du Canada <i>(Applique les lois fédérales partout au Canada; voit également, au nom des procureurs généraux et en vertu d'un contrat, à l'application du Code criminel et des lois provinciales dans toutes les provinces sauf le Québec et l'Ontario; seul organisme qui applique la loi au Yukon et dans les T. du N.-O.; voit au bien-être des Esquimaux et des Indiens dans ces territoires. Relève du ministre de la Justice.)</i>	<b>LOIS</b> <b>(Application)</b>	Toutes les provinces:—Ministère du Procureur général